

**ÉVALUATION DU MODE DE SCRUTIN PRATIQUÉ AU QUÉBEC**

**Mémoire présenté à la Commission des institutions de  
l'Assemblée nationale du Québec**

**par Véronique Harvey-Bertrand**

**Montréal, mai 2002**

La question d'une réforme du mode de scrutin au Québec traîne déjà depuis plusieurs années, c'est pourtant cette année seulement qu'une commission gouvernementale se penchera sur la question. Le système électoral du Québec, soit le système majoritaire uninominal à un tour, a provoqué des distorsions importantes, notamment plus de 6 fois depuis les 11 dernières élections provinciales. Le Québec doit intervenir, afin de d'établir un mode de scrutin qui sera fondamentalement démocratique. Les électeurs du Québec, qui semblent de plus en plus désintéressés en matière de politique, doivent pouvoir être assurés que lorsqu'ils exerceront leurs droits de vote, celui-ci comptera, et qu'ils seront représentés au Parlement. Chaque individu possède le droit à l'autodétermination, mais de façon à ce que chaque personne puisse l'exercer les habitants doivent concéder ce pouvoir aux mains d'une personne ou d'un groupe de personnes qui le représenteront lors des prises de décisions. Le but principal de l'élection est de donner la chance aux électeurs de choisir un parti et une personne qui représentera leurs idéologies au niveau provincial. Les gouvernements tentent sans cesse d'améliorer ce système, de façon à ce qu'il soit le plus démocratique possible, par exemple en rendant les listes électorales plus effectives et en rendant le vote le plus confidentiel possible. Les élections ne seront pas totalement démocratiques tant que le système électoral ne sera pas révisé car la source du problème se trouve à la base du mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour

Pour qu'un système soit démocratique, il doit rencontrer trois seuils de représentativité. Premièrement, il doit y avoir une représentativité géographique, c'est à dire que chaque électeur doit être représentés au niveau de sa circonscription. Le système majoritaire uninominal à un tour pose problème ici. Chaque électeur vote bien pour un député de sa circonscription qui le représentera au Parlement mais un nombre important d'électeurs ne seront pas représentés. Par exemple, lors d'une élection X dans un comté Y, le PQ pourrait

remporté la circonscription avec 48% .Il y a donc 48 % de la population de ce comté qui auront voté pour le PQ. et donc 52% de la population qui aurait voté contre le PQ. Il y a donc environ 1 personne sur deux qui aurait voté contre le PQ, ce qui signifie qu'une personne sur deux n'aurait pas été représenté dans leurs propres circonscriptions. La même distorsion se produit au niveau national.

Par contre, le système majoritaire uninominal à un tour permet, avec le système d'un député par comté, que les électeurs puissent avoir un accès plus direct à un représentant du Parlement.

Pour être démocratique, un système doit aussi avoir une représentativité fonctionnelle. La volonté du peuple doit donc être représenté et respecté. Aux élections provinciales de 1966 et de 1976 plus de 59 % de la population de la province avait voté contre le parti qui fût porté au pouvoir.<sup>1</sup> La volonté du peuple ne fût donc pas respectée à cause d'une distorsion provoquée par le système électoral. L'assemblée ne reflétait donc pas les divisions idéologiques du peuple et les partis politiques et les députés indépendants ne furent donc pas équitablement représentés.

Finalement, la représentativité doit être descriptive, c'est à dire que l'assemblée doit être composée d'hommes et de femmes qui reflètent les différentes religions , langues, et groupes ethniques. Le système actuel n'est pas proportionnel, il n'y a donc pas représentation proportionnelle des différentes composantes de la société québécoise à l'Assemblée Nationale.

Avec le système majoritaire uninominal à un tour , un autre problème survient. Pour les partis politiques, la priorité doit aller à la provenance des votes plutôt qu'à l'appui populaire Par exemple, le PLQ remporte facilement une grande majorité du vote à Montréal.

---

<sup>1</sup> Chénier, Jean-Félix et André Larocque, *La situation actuelle*, Pol940, collègue Jean-de-Brébeuf.

Montréal constitue le plus grand bassin de population du Québec. Il y a donc une très grande majorité de la population qui vote pour le PLQ. Le PQ quant à lui obtient une faible majorité en région. Le PQ remporte donc plus de sièges et forme le gouvernement, tandis que le PLQ, avec plus d'électeurs, remporte beaucoup moins de sièges. Pour une élection fictive, le PLQ, avec par exemple, 43% des votes obtiendrait seulement environ 50 sièges au contraire du PQ qui avec, par exemple, 41 % obtiendrait près de 75 sièges. Les partis, de cette manière pourraient être tentés d'investir temps et argent seulement dans les régions où ils sont sur de l'emporté. De plus, plusieurs votes, par exemple pour le PQ, sont perdus lorsqu'ils proviennent de circonscription où le PLQ l'emporte.

Le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour provoque donc des distorsions fréquentes qui permettent à un parti politique moins appuyé par la population de détenir le pouvoir. Pour rendre le système électoral plus démocratique, le Québec pourrait modeler son mode de scrutin par exemple sur l'Allemagne. Le système allemand est un système mixte avec compensation, aussi appelé système personnalisé. Ce système fonctionne depuis 1949 sans qu'aucune distorsions n'aient été repérées. Ce mode de scrutin allie la représentation proportionnelle et le vote uninominal. Si le Québec adoptait ce système, les électeurs québécois posséderaient deux votes. Il devraient voter pour un candidat dans une circonscription, dans les mêmes modalités qu'actuellement. Le deuxième vote consiste à voter pour un parti politique à l'échelle fédérale. L'électeur peut donc voter pour le parti de leur choix pour une représentation nationale et voter pour un député pour la représentation régionale. Les candidats qui obtiennent une majorité dans leur circonscription s'assurent un siège à l'Assemblée. Le deuxième vote, le vote pour les partis politiques, déterminent combien chaque parti pourra envoyer de représentants. Ce dernier résultat est calculé de façon proportionnelle.

Ce système apporte de nombreux avantages. En plus d'assurer la stabilité et la crédibilité du gouvernement, il permet une division équitable des sièges de l'assemblée nationale. Les partis politiques sont donc plus justement représentés en chambre. Le nombre d'élus est directement proportionnelle au pourcentage des voix que chaque parti a obtenu. Les électeurs peuvent continuer à voter pour un député, celui qui les satisfait le plus au niveau de leur communauté mais peuvent, avec le système mixte, utiliser leurs deuxième vote pour faire accéder à l'assemblée un parti aux idéologies diversifiées. Par exemple, un électeur de la circonscription de Verchères pourrait utiliser son premier vote pour choisir Bernard Landry comme député et utiliser son deuxième vote pour faire entrer à l'assemblée un député du parti vert .Le système mixte permet donc ainsi de donner une plus grande place à de petits partis qui ne pourraient avoir de sièges .Par exemple, l'ADQ qui récolte environ 10% du vote populaire pourrait obtenir plus d'un siège avec le deuxième vote. Ces nouveaux partis pourraient donc apporter de nouvelles idéologies et permettrent à un plus grands nombres d'électeurs d'être vraiment représentés même s' ils prêchent pour des idéologies moins communes. Les nouveaux partis pourront aussi apporter de nouveaux sujets de discussion à l'Assemblée et permettrent un cadre de discussion plus large. Le gouvernement pourra donc avancer plus efficacement et les autres partis d'opposition pourront apportés des critiques diversifiées. Le problème de la faible participation aux élections pourra aussi être réglé car les électeurs sauront que désormais chacun de leurs votes content réellement. Le système mixte est un système simple où les gens pourront facilement se retrouver. De plus, avec le système mixte il devient presque impossible , grâce aux résultats proportionnels, de «fabriquer» des majorités. Finalement, avec des gouvernements de coalition, il deviendra indispensable de négocier et de coopérer, ce qui ne fera qu'apporter un vent de changement au sein de la politique Québécoise.

Plusieurs autres réformes pourraient être additionnés à la réforme du mode de scrutin, de façon à ce que les élections soit le plus démocratiques possible. Premièrement, il serait intéressant de considérer l'élection du Premier ministre au suffrage universel. Actuellement, plusieurs problèmes se posent lors de son élection. Personne ne vote pour le Premier ministre, seul les électeurs du côté où le premier ministre se présente en tant que député, peuvent voter « indirectement » pour le premier ministre. De plus, présentement le premier ministre a main mise sur le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire et le pouvoir législatif. Une réforme devrait aussi être envisagé afin que le Premier ministre n'aille plus le pouvoir d'un monarque.

De plus, un seuil de représentativité devrait être installé additionné au système mixte, afin de refuser l'accès aux partis qui recueilleraient moins que 5% ou 7% d'appui populaire. Le droit à l'initiative populaire devrait aussi être instauré afin que la population puisse, par la voie des pétitions faire entendre ses opinions.

Une autre réforme envisageable serait d'instaurer des élections à date fixe afin de permettre à tous les partis de se préparer aux élections et d'assurer qu'aucun parti ne soit avantagé ou désavantagé lors des élections.

Finalement, après le scandale des élections françaises de 2002, l'interdiction de publication de sondages deux semaines avant les élections pousseraient les électeurs à exercer leur droit de vote et empêcherait des distorsions d'apparaître. Toutes ces réformes, additionnées au mode de scrutin mixte pourraient amener le système électoral du Québec à être un des plus démocratique.

## Bibliographie

### Documents électroniques

<http://www.aceproject.com>

<http://www.assnat.qc.ca>

<http://www.democratie-nouvelle.qc.ca>

<http://www.ulaval.ca/>

### Notes de cours

Chénier, Jean-Félix , POL940, Collège Jean-de Brébeuf

Chénier, Jean-Félix et André Larocque, *La situation actuelle*, POL 940, Collège Jean-de-Brébeuf

### Périodiques

Levesque, Kathleen, *Plus de pouvoir aux citoyens*, Le Devoir, 24 avril 2002